



BRAQUAGE DU FONPEPS

Les professionnel·les du spectacle et de l'audiovisuel en danger !

Sans attendre la fin du débat budgétaire sur le projet de loi de finances pour l'année 2026, le ministère de la Culture a fait paraître le 30 décembre 2025 un nouveau décret sur le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) qui concerne l'aide aux CDI et CDD de plus d'un mois, l'aide au plateau artistique dans les salles de petite jauge et l'aide à l'enregistrement phonographique.

Si ce décret acte une nouvelle prolongation des aides FONPEPS pour trois ans, il ratiboise le niveau de ces aides en durcissant les paramètres applicables dans le but de réaliser près de 25 millions d'euros de coupes budgétaires par rapport au budget mobilisé en 2025. C'est près de la moitié de l'aide à l'emploi qui disparaît !

La CGT Spectacle dénonce cette remise en cause des arbitrages de 2016 obtenus en faveur de la structuration des secteurs du spectacle vivant et enregistré à l'issue du conflit mené par les intermittent·es du spectacle contre la convention inique d'assurance chômage du 22 mars 2014.

Cette réforme menée sans concertation véritable et sans aucune étude d'impact, va avoir des conséquences directes et massives sur l'emploi des artistes, technicien·nes et personnels administratifs, aggraver le travail dissimulé déjà présent dans de nombreuses entreprises du spectacle et menacer directement la diversité culturelle (notamment dans le Jazz et les ensembles d'intermittent·es, ...).

Dans le contexte des coupes budgétaires successives, au niveau de l'État et de nombreuses collectivités territoriales, qui fragilisent considérablement nos secteurs d'activités, et singulièrement le spectacle vivant, la CGT Spectacle dénonce la casse des politiques publiques organisée par la ministre de la Culture, Rachida Dati et le gouvernement.

Alors que l'examen du projet de loi de finances se poursuit devant l'Assemblée nationale, la CGT Spectacle appelle l'ensemble des travailleur·euses à se mobiliser pour obtenir le refinancement d'un FONPEPS à hauteur à minima de 60 millions d'euros et la modification en conséquence de ce décret.

RASSEMBLEMENT A PARIS MERCREDI 14 JANVIER A 18H PLACE SAINTE-OPPORTUNE PARIS 1^{ER}
(au bout de la rue des Lombards)

**ET POUR LE REFINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC ET SPECTACLE NON-MARCHAND DU
SPECTACLE VIVANT RDV AUX BIS DE NANTES LES 21 ET 22 JANVIER 2026**

Paris, le 09/01/2026